

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juin 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

**2016 DFPE 90** Subvention (49.734 euros) et avenant n°3 à l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e)

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Haut Comme 3 Pommes ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°3 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Haut Comme 3 Pommes ayant son siège social 42 bis, rue Sedaine (11e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 49.734 euros est allouée à l'association Haut Comme 3 Pommes (N° tiers SIMPA : 32661, N° dossier : 2016\_01092).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VP 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016 et suivantes selon la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**